

Objet

En application du **décret du 3/07/2008** relatif au soutien de la recherche, les entreprises sollicitant une intervention pour le financement de leurs projets de R&D font l'objet d'une analyse financière.

L'avis de la DAF doit être favorable pour procéder au conventionnement de votre projet de R&D.

Cette analyse financière porte sur les points suivants:

1. Taille de l'entreprise

La taille de votre entreprise déterminera le taux de subside octroyé.

Nous vérifions la taille de votre entreprise au sens de la **recommandation européenne**, ce qui implique de tenir compte des entreprises partenaires et liées.

- Nécessité de connaître votre structure d'actionariat et de participation

Seuils	ETP	C.A.	Bilan
Petite	< 50	<= 10.000.000	<= 10.000.000
Moyenne	< 250	<= 50.000.000	<= 43.000.000
Grande	>= 250	> 50.000.000	> 43.000.000

Plus de détails? Contactez-nous ou demandez-nous le « Guide de l'utilisateur pour la définition des PME ».

2. Eligibilité

Nous contrôlons votre éligibilité, sur base des comptes du dernier exercice.

En tant que PME:

- Pas d'assignation ONSS ou jugement en cours.
- Fonds propres supérieurs à la moitié du capital social (+ primes d'émissions).
- Ou si vous êtes une PME de moins de 3 ans (à la signature de la convention).

En tant que GE:

- Pas d'assignation ONSS ou jugement en cours.
- Ratio emprunts/fonds propres <= 7,5 ou ratio EBITDA/charges financières >=1.

3. Situation administrative des dossiers R&D antérieurs

Nous vérifions l'état de vos dossiers en cours auprès de nos services et vous invitons à vous remettre en ordre si nécessaire (Relevés de dépenses semestriels, rapports d'activités, recettes d'avances récupérables, ...).

4. Vérifications budgétaires préalables

Nous nous assurons que votre budget est en adéquation avec **le guide des dépenses admissibles** édité par la Direction de la Gestion Financière.

Plus de détails? Suivez le lien ci-dessous.

5. Capacité financière

Nous vérifions votre capacité à financer la part non subsidiée de votre projet de recherche sur base des données publiées (et/ou plan financier) et des informations disponibles les plus récentes (données provisoires/partielles, ...).

- Cash Flow
- Trésorerie
- Solvabilité
- Liquidité
- Rentabilité/performance
- Evolutions/tendances

Liens utiles

Portail Recherche et Technologie: recherche-technologie.wallonie.be

Guide des dépenses admissibles: tinyurl.com/uoonm3w

Guide comptable et fiscal: tinyurl.com/u8ac7ud

Contact

Département de la Gestion Financière — Direction de l'Analyse Financière

Place de la Wallonie 1 (bât. 2, 5ème étage) — 5100 Jambes

081/33 45 93 — daf.dgf.dgo6@spw.wallonie.be